



Recours contentieux concours

Par **gabriel.f53**, le **09/08/2024** à **14:57**

Bonjour,

J'ai passé un concours en avril dernier pour intégrer le réseau Sciences Po en première année. La publication des résultats a révélé que j'étais placé trop loin en liste d'attente pour espérer intégrer un IEP mais après demande de consultation des copies, je constate qu'une erreur manifeste a été faite dans la correction d'une des épreuves. Alors que l'appréciation est dithyrambique, la note est de 9.5... Dès lors, j'ai formulé un recours gracieux au président du jury (car quelques points de plus m'auraient aisément permis d'intégrer un IEP) qui s'est vu refusé. Je compte donc formuler un recours contentieux mais je vois que la procédure dure environ un an. Je souhaite donc formuler un référé car la rentrée est dans moins d'un mois mais cela correspond-il à ma situation ?

Merci de vos réponses.